



Résolution 2022-12-R02

Conférence Inter-régionale novembre 2022

Attendu que la résolution 2022-11-R03 prévoyait une seule dépense de kilométrage et de stationnement pour l'évènement mentionné en titre;

Attendu que le confrère Jocelyn Boulanger a donné des explications satisfaisantes à la présidence de la section locale sur le besoin d'utiliser son propre véhicule.

Il est résolu que la section locale absorbe les frais de kilométrage et de stationnement que le confrère Boulanger a dû déboursier pour assister à l'inter-régionale.

Proposé par Dany Gélinas

Secondé par Sabrina Williams

Adopté le :

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005